



Division des droits des Palestiniens

Avril 2010
Volume XXXIII, Bulletin n° 4

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rapport de la Banque mondiale sur les réformes budgétaires palestiniennes.	3
II. Rapport du Fonds monétaire international sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre macroéconomique et budgétaire pour la Cisjordanie et Gaza	5
III. Le Conseil de sécurité tient un débat ouvert sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.	6
IV. Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne	11

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) à l'adresse suivante: <http://unispal.un.org>.

I. Rapport de la Banque mondiale sur les réformes budgétaires palestiniennes

Le 12 avril 2010, la Banque mondiale a présenté au Comité spécial de liaison, la veille de sa réunion à Madrid, un rapport intitulé « Vers un État palestinien : des réformes pour renforcer la politique budgétaire », dont on trouvera ci-après le résumé analytique.

Pour être viable, un État a besoin d'institutions publiques en mesure de créer des conditions favorables à une croissance tirée par le secteur privé, de bien gérer les finances publiques et de fournir à la population des services efficaces. L'Autorité palestinienne a réalisé des progrès notables en ce qui concerne la mise en œuvre de son programme de réformes et l'établissement des institutions nécessaires pour un futur État : elle a renforcé ses systèmes de gestion des finances publiques, amélioré ses prestations de services et engagé d'importantes réformes en vue de renforcer la sécurité et d'assainir sa situation budgétaire. Cependant, seul un secteur privé dynamique peut créer suffisamment d'emplois pour une population jeune qui ne cesse d'augmenter et mobiliser les ressources voulues pour fournir des services de base aux citoyens. Bien que la récente reprise économique incite à l'optimisme – le produit intérieur brut (PIB) a augmenté d'environ 6,8 % en 2009 après une progression de près de 6 % en 2008 – la situation demeure précaire. La croissance est essentiellement concentrée en Cisjordanie, tandis que Gaza continue à accusé une baisse de son PIB par habitant. Qui plus est, cette croissance repose à la fois sur d'importants apports d'aide des donateurs, sur les réformes menées par le gouvernement – qui ont renforcé la confiance des investisseurs – et sur l'assouplissement de certaines mesures de sécurité israéliennes. La viabilité de la croissance, qui dépend de l'aide des donateurs, est un motif de préoccupation.

Une croissance durable du secteur privé nécessite non pas des investissements émanant du secteur public, mais un réel essor des investissements en faveur du secteur privé. L'accélération des réformes engagées par l'Autorité palestinienne pourrait faciliter ce changement de cap. Il n'en demeure pas moins que les restrictions à la liberté de circulation et à la liberté d'accès aux ressources et aux marchés imposées par le Gouvernement israélien restent le plus grand obstacle aux investissements privés en Cisjordanie et à Gaza. Pour assurer une croissance soutenue, il faut que le Gouvernement israélien assouplisse encore les restrictions, notamment en améliorant l'accès des Palestiniens aux terres et aux ressources de la zone C, ainsi qu'aux marchés à Jérusalem-Est et en Israël, et en rendant plus prévisibles les déplacements et l'accès.

L'Autorité palestinienne restera pendant encore un certain temps tributaire de l'aide des donateurs pour financer son budget de fonctionnement, alors qu'elle met en œuvre un ambitieux programme de réformes. La communauté internationale doit s'engager à continuer de soutenir ce programme, notamment en assurant des financements plus prévisibles. Le déficit budgétaire récurrent de l'Autorité palestinienne est passé de 1,3 milliard à près de 1,6 milliard de dollars entre 2008 et 2009, ce qui tient en grande partie à la nécessité de faire face à la situation d'urgence à Gaza. L'Autorité palestinienne reconnaît qu'elle ne peut pas perpétuer un tel déficit et que si l'aide des donateurs a été généreuse, elle ne restera pas à un niveau aussi élevé. Dans son budget 2010, l'Autorité prévoit de ramener son déficit budgétaire à environ 1,2 milliard de dollars tout en accroissant ses dépenses de

développement à hauteur de 670 millions de dollars, dont près de 350 seront alloués à des projets de développement de proximité qui sont au cœur de sa stratégie visant à stimuler le développement et à répondre aux besoins de la population. L'Autorité palestinienne a indiqué qu'elle avait déjà achevé un millier de projets dictés par la demande et comptait mener à bien 1 000 autres projets d'ici à la fin 2010. Le manque de prévisibilité des financements extérieurs compromet sa capacité de gérer efficacement ses dépenses et, partant, de consolider les acquis.

L'amélioration de la gestion des finances publiques et l'assainissement de la situation budgétaire sont des éléments essentiels du programme de réforme et de mise en place d'institutions lancé par l'Autorité palestinienne. Le Ministère des finances continue de renforcer régulièrement son système de gestion des finances publiques : tous les ministères ont été reliés au nouveau système de comptabilité informatique, les comptes bancaires faisant apparaître un solde non nul ont été clos et de nouvelles méthodes de contrôle des dépenses ont été mises en place. Les états financiers de 2008 ont été établis et soumis au Commissaire aux comptes. La passation des marchés publics reste une question importante sur laquelle le Gouvernement se penche actuellement, avec un nouveau projet de loi dont l'Autorité palestinienne compte réviser le texte pour l'adopter en 2010, ce qui permettra la mise en place d'un nouveau système de passation des marchés publics basé sur les meilleures pratiques internationales.

Pour renforcer sa politique budgétaire, l'Autorité palestinienne met l'accent sur les retraites, les prêts nets, la distribution d'électricité et les finances municipales, qui ont de lourdes répercussions sur le budget. Elle s'est engagée à réformer le régime de retraite de la fonction publique et s'y emploie actuellement, mais le rythme des réformes doit s'accélérer. S'agissant des prêts nets, les résultats sont encourageants : l'Autorité palestinienne a réussi à réduire les prêts nets de plus de 30 % entre 2007 et 2009 (quelque 80 % du montant restant concernent Gaza, où l'Autorité dispose d'une faible marge de manœuvre). Des progrès ont été enregistrés dans le secteur de l'électricité : un nouvel organisme de contrôle de l'électricité est opérationnel et les systèmes nécessaires à la Northern Electricity Distribution Company sont actuellement mis en place. Néanmoins, des efforts plus soutenus sont requis pour régler cette question en Cisjordanie, où la distribution d'électricité doit être transférée des collectivités locales à des sociétés de distribution commerciales, comme prévu par la loi sur l'électricité.

La refonte du système de distribution de l'électricité est étroitement liée au programme plus vaste concernant les finances municipales. Dans un système largement décentralisé, les collectivités locales sont chargées de fournir de multiples services et grèvent lourdement le budget de l'Autorité palestinienne, en raison notamment des prêts nets et autres transferts. Améliorer la viabilité et l'efficacité budgétaires des services municipaux est donc une priorité. Pour s'attaquer à la question des prêts nets, l'Autorité palestinienne a analysé les opérations budgétaires des collectivités locales et entrepris d'élaborer des plans pour régler les problèmes ainsi identifiés. Des mesures importantes ont été prises, telles que l'augmentation des impôts immobiliers et l'élargissement de leur assiette ainsi que la mise en place de mesures incitatives pour améliorer les systèmes de comptabilité. À long terme, l'Autorité palestinienne compte remédier au manque d'efficacité d'un grand nombre de petites administrations publiques en optant pour une structure plus viable.

À de nombreux égards, l'Autorité palestinienne est en passe de tenir sa promesse de créer un État palestinien capable d'assurer des services et d'apporter la prospérité économique à sa population. Il s'agit toutefois de ne pas relâcher les efforts. Une action concertée doit être menée pour créer des conditions favorables à la croissance du secteur privé. Cela suppose que le Gouvernement israélien continue d'alléger les restrictions à la circulation des personnes et à l'accès aux marchés, que l'Autorité palestinienne persévère dans son programme de réformes et que la communauté internationale apporte un soutien prévisible et durable. Le moment est venu pour toutes les parties – les Palestiniens, Israël et la communauté internationale – de relever ce défi et de faire en sorte que les fondations d'un futur État palestinien soient aussi solides que possible.

II. Rapport du Fonds monétaire international sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre macroéconomique et budgétaire pour la Cisjordanie et Gaza

À la réunion du Comité spécial de liaison, tenue le 13 avril 2010, le Fonds monétaire international a présenté un rapport intitulé « Un cadre macroéconomique et budgétaire pour la Cisjordanie et Gaza : cinquième examen des progrès accomplis », dont le résumé analytique est reproduit ci-après.

La croissance économique s'est sensiblement accélérée en Cisjordanie, mais la situation à Gaza demeure difficile. L'Autorité palestinienne a poursuivi avec succès son programme de création d'institutions et de réforme dans les domaines de l'économie et de la sécurité, grâce à l'aide généreuse fournie. En 2009, le Gouvernement israélien a assoupli certaines restrictions à la liberté de circulation et d'accès en Cisjordanie, mais aucune autre mesure notable d'assouplissement n'a été prise en 2010 et l'activité économique à Gaza reste extrêmement limitée en raison du maintien du blocus. Selon les estimations, le PIB réel a globalement augmenté de 6,8 % en Cisjordanie et à Gaza en 2009 (8,5 % en Cisjordanie et 1 % à Gaza).

Le budget 2010 de l'Autorité palestinienne fait fond sur les progrès enregistrés l'an dernier s'agissant de la création d'institutions et de la réforme des finances publiques. En 2009, les importantes dépenses d'urgence autres que les salaires nécessitées par le conflit à Gaza ont lourdement grevé le budget et bien que le déficit de trésorerie corresponde aux prévisions budgétaires, les engagements de dépenses non salariales dépassaient les montants inscrits au budget et l'aide des donateurs ne couvrait pas les besoins de financements extérieurs, notamment les dépenses d'urgence à Gaza – avec pour résultat une accumulation d'arriérés non salariaux. Le budget 2010 prévoit un durcissement de la politique budgétaire pour réduire le déficit de fonctionnement à 1,24 milliard de dollars sur la base des engagements, contre 1,59 milliard de dollars en 2009. Pour ce faire, il est important d'accélérer les réformes structurelles, notamment en mettant en place un système de protection sociale et en réformant le secteur de l'électricité, et de renforcer le contrôle des engagements de dépenses ainsi que la gestion de trésorerie afin de réduire au maximum l'accumulation de nouveaux arriérés et le recours aux emprunts bancaires.

Les donateurs doivent apporter d'urgence l'aide nécessaire pour couvrir les besoins de financement des dépenses courantes en 2010. Il est particulièrement important de mobiliser immédiatement cette assistance, vu l'insuffisance des montants fournis au premier trimestre. Les besoins de financement extérieur du budget de fonctionnement pour la période allant d'avril à décembre 2010 devraient se chiffrer à 1,1 milliard de dollars environ (compte tenu des 174 millions de dollars déjà décaissés au premier trimestre), montant qui vient s'ajouter aux quelque 0,7 milliard de dollars nécessaires au titre d'investissements publics dans les territoires palestiniens en 2010.

Il est crucial que les trois parties – l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien et la communauté des bailleurs de fonds – prennent des mesures concertées afin de maintenir la dynamique de redressement et de réduire les risques graves qui pèsent sur les perspectives économiques. Pour affermir son autonomie et garder la confiance des milieux d'affaires, l'Autorité palestinienne doit poursuivre son programme de création d'institutions, de réformes et d'amélioration de la gouvernance, et recevoir en temps voulu un appui adéquat de la part des donateurs. Il ne peut y avoir de croissance durable et équilibrée sur le plan régional sans une percée dans le processus de paix et sans la levée générale des restrictions. Cela nécessite une action sur trois fronts. Tout d'abord, il est essentiel de lever le blocus de Gaza pour enrayer la baisse du niveau de vie de ses habitants. Deuxièmement, pour tirer pleinement parti du potentiel de croissance de la Cisjordanie, il faut éliminer les obstacles aux investissements publics et privés dans la zone C, qui couvre près de 60 % du territoire concerné. Et troisièmement, la levée des restrictions au commerce extérieur des territoires palestiniens, s'agissant notamment des exportations vers Israël, est une condition indispensable pour accroître durablement le PIB réel par habitant et assurer une croissance équilibrée.

III. Le Conseil de sécurité tient un débat ouvert sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 14 avril 2010, le Conseil de sécurité a tenu un débat ouvert sur le thème « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». On trouvera ci-après des extraits de l'exposé présenté par M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques (voir S/PV.6298).

Depuis l'exposé du Secrétaire général au Conseil de sécurité, le 24 mars, les efforts visant à créer les conditions propices à la reprise des pourparlers israélo-palestiniens se sont poursuivis, avec notamment une rencontre entre le Président Obama et le Premier Ministre Nétanyahou à la fin du mois de mars. La situation sur le terrain demeure précaire et la crise de confiance entre les parties a jusqu'à présent empêché la reprise des pourparlers. L'Organisation des Nations Unies continuera de collaborer avec ses partenaires du Quatuor pour veiller au respect des conditions qui ont rendu possible un accord sur le lancement de pourparlers indirects.

Le Secrétaire général a participé, les 26 et 27 mars, au sommet de la Ligue des États arabes où il a rendu compte aux dirigeants arabes de la réunion du Quatuor à Moscou et de son voyage en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Il a rencontré le Secrétaire général Amre Moussa, avec lequel il a débattu de toutes les questions d'intérêt mutuel pour l'ONU et la Ligue arabe. Dans l'allocution qu'il a

prononcée au sommet de la Ligue des États arabes, le Secrétaire général a encouragé les dirigeants arabes à continuer d'appuyer la participation des Palestiniens aux pourparlers devant mener à la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins. Il a souligné que le retour des parties à la table des négociations et la mise à l'épreuve de leur détermination dans ce cadre étaient le seul moyen d'y parvenir.

Les participants au sommet ont condamné les actes d'Israël sur le terrain, en particulier à Jérusalem-Est, et ont subordonné la poursuite de l'appui du monde arabe à la participation des Palestiniens aux pourparlers indirects au résultat des efforts déployés par les États-Unis pour créer des conditions propices au succès des négociations. Dans leur déclaration finale, les dirigeants arabes ont réaffirmé leur adhésion à l'Initiative de paix arabe et promis de verser 500 millions de dollars pour aider la population palestinienne de Jérusalem-Est.

Le Secrétaire général s'est également entretenu avec le Président palestinien Abbas, en marge du sommet de la Ligue des États arabes. Il a réitéré son appui et celui du Quatuor à des négociations sur toutes les questions fondamentales.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, la suspension partielle de la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie décidée par le Gouvernement israélien demeure en vigueur et, comme on l'a déjà constaté, a conduit à une réduction des activités de construction, en dépit de plusieurs violations. Même s'il convient de se féliciter de cette évolution, cette politique ne répond pas pleinement à l'obligation qui incombe à Israël, au titre de la Feuille de route, de geler complètement les activités de peuplement, d'autant qu'elle ne s'applique pas à Jérusalem-Est. Le Secrétaire général a rappelé que toutes les activités de peuplement sont illégales et doivent cesser. Il a lancé un appel pressant pour que ce moratoire soit élargi afin d'instaurer un gel global de toutes les activités de peuplement.

Suite à l'installation de colons israéliens dans le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est, de nouveaux incidents violents ont éclaté entre habitants palestiniens et colons. Nous prenons note du fait qu'aucune habitation n'a été démolie à Jérusalem-Est depuis le mois de janvier, et nous espérons que ce progrès encourageant se poursuivra.

Au cours de la période à l'examen, des heurts entre colons et Palestiniens se sont produits presque chaque jour en Cisjordanie, tout comme il a été fait état quasi-quotidiennement de jets de pierres visant des véhicules israéliens. Ces incidents ont fait quatre blessés parmi les Palestiniens; deux autres Palestiniens ont été blessés et un jeune Palestinien tué dans trois accidents séparés où ils ont été heurtés par des véhicules conduits par des colons. Les forces de sécurité israéliennes ont mené 58 incursions dans des villes et des villages cisjordanien en invoquant des raisons de sécurité, et 112 Palestiniens ont été arrêtés. Pendant la période à l'examen, 41 Palestiniens et 7 Israéliens ont été blessés. Le 7 avril, les Palestiniens détenus dans les prisons et les centres de détention israéliens ont entamé la première d'une série de grèves de la faim coordonnées, d'une journée chacune, pour protester contre leurs conditions de détention.

À Jérusalem, l'accès des chrétiens palestiniens aux célébrations de Pâques a été limité en raison de la fermeture exceptionnelle des points de contrôle entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, en vigueur du 25 mars au 6 avril. Le 28 mars, une manifestation de chrétiens à Bethléem contre les restrictions imposées par Israël a

conduit à l'arrestation de 11 Palestiniens, dont Abbas Zaki, membre du Comité central du Fatah. À plusieurs reprises, l'accès à Haram al-Charif/Mont du Temple a en outre été restreint pour la prière des musulmans. Les manifestations contre le tracé de la barrière se sont poursuivies, en particulier dans les zones situées en Cisjordanie où la barrière a été érigée en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Un nombre croissant de hauts responsables palestiniens se sont ralliés à l'appel en faveur de l'organisation de manifestations populaires pacifiques contre l'occupation israélienne.

Nous notons avec préoccupation que, dans le district de Ramallah, on a donné à une rue le nom d'un militant palestinien responsable du meurtre de plusieurs civils israéliens. Nous voudrions rappeler à toutes les parties concernées qu'en vertu de la Feuille de route, l'Autorité palestinienne a l'obligation de mettre fin à tout acte d'incitation.

L'Autorité palestinienne continue de déployer des efforts pour s'acquitter de son obligation de maintenir l'ordre public et de lutter contre le terrorisme dans les zones de Cisjordanie sous contrôle palestinien. Au cours de la période considérée, elle a poursuivi sa coopération en matière de sécurité avec Israël.

Fait préoccupant, une ordonnance militaire israélienne donnant aux commandants militaires le pouvoir d'expulser une vaste catégorie d'individus, considérés par les autorités israéliennes comme n'étant pas des résidents de la Cisjordanie, est entrée en vigueur hier, le 13 avril. Cette ordonnance pourrait permettre aux autorités israéliennes de déporter ces individus et a provoqué de fortes réactions palestiniennes et arabes. Le Coordonnateur spécial, Robert Serry, a soulevé cette question auprès des autorités israéliennes et son bureau continuera de suivre la situation de près.

Les élections municipales palestiniennes prévues pour le 17 juillet sont un élément démocratique important du programme d'édification de l'État. La Commission électorale centrale a mené à bien l'inscription de 200 000 nouveaux électeurs sur les listes électorales en Cisjordanie. La désignation des candidats devrait avoir lieu du 1^{er} au 10 juin et la campagne électorale se déroulera du 3 au 15 juillet. Le Hamas n'a pas autorisé l'inscription sur les listes électorales à Gaza et a appelé au boycott du scrutin. Nous demandons à nouveau au Hamas de permettre aux habitants de Gaza d'exercer leur droit de participer aux élections. Nous appelons les parties à veiller à ce que ces élections soient libres, régulières et transparentes.

Pour ce qui est du vaste programme d'édification d'un État palestinien et de l'appui de l'ONU et de la communauté internationale à ces efforts, les hauts responsables du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens se sont réunis le 13 avril à Madrid. La réunion était présidée par le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Støre, et organisée par son homologue espagnol, M. Moratinos Cuyaubé. Le représentant du Quatuor, M. Blair, s'est également joint au Comité spécial de liaison et l'ONU était représentée par le Coordonnateur spécial, M. Serry. Le Comité spécial de liaison a discuté des mesures à prendre en faveur du budget de l'Autorité palestinienne et de la mise en place des institutions dans le cadre du programme d'édification de l'État visant, selon l'objectif du Premier Ministre, M. Fayyad, à préparer la création de l'État pour 2011.

Le Comité spécial de liaison a réitéré son appui au programme d'édification de l'État proposé par l'Autorité palestinienne. Au cours de cette même réunion, le Premier Ministre, M. Fayyad, a déclaré que l'Autorité palestinienne entrerait bientôt dans la dernière ligne droite de la mise en œuvre de son programme, et s'est dit confiant que les tâches restantes du programme pourraient s'effectuer pendant la période de juin 2010 à juin 2011.

L'Autorité palestinienne a besoin, selon les estimations, de 100 millions de dollars par mois en financements extérieurs pour ses dépenses courantes, mais depuis janvier, 174 millions de dollars seulement ont été versés. Les déficits de trésorerie attendus dans le budget de l'Autorité palestinienne pourraient compromettre ses programmes de réforme et d'édification de l'État. Les États Membres sont invités à engager les fonds promis, dans la mesure du possible, en versant une aide directe à l'Autorité palestinienne. Nous notons avec satisfaction que l'Autorité palestinienne a demandé en 2010 un soutien budgétaire de 1,2 milliard de dollars, contre 1 milliard 350 millions de dollars en 2009 et 1,8 milliard de dollars en 2008, confirmant ainsi ce que M. Fayyad a qualifié d'effort de réduction de la dépendance vis-à-vis de la communauté internationale.

Le projet de budget de 2010 prévoit des dépenses de l'ordre de 3,9 milliards de dollars, dont la moitié sera consacrée à Gaza. Pour preuve des réformes positives engagées par l'Autorité palestinienne, le Bureau central de statistique palestinien a indiqué que le produit intérieur brut réel avait augmenté de 6,8 % en 2009 par rapport à 2008. Toutefois, il est préoccupant de constater que ce résultat est alimenté par la croissance en Cisjordanie, alors que l'économie de Gaza continue de stagner. L'ONU a aligné son programme sur celui d'édification de l'État et va concentrer ses efforts dans les zones critiques, y compris la zone C, Jérusalem-Est et Gaza.

Je voudrais à présent parler des progrès réalisés à l'heure actuelle en ce qui concerne les entrées de matériaux destinés à un certain nombre de projets de l'ONU approuvés depuis la visite à Gaza du Secrétaire général, le 21 mars dernier. À la suite de l'aval donné par Israël à l'entrée sur le territoire de granulat et de ciment, les travaux ont commencé sur le projet de station de pompage des eaux usées à Tel el-Sultan, et les travaux sur d'autres projets entérinés, y compris le projet de construction de 151 logements à Khan Younis, doivent débiter sous peu. L'importation commerciale de bois et d'aluminium a été approuvée et l'autorisation de livrer ces matériaux devraient être donnée cette semaine. D'autres mesures positives ont également été prises par Israël, comme le maintien au cours de la période considérée des exportations de fleurs coupées et l'augmentation du volume et de la diversité des marchandises entrant dans la bande de Gaza, telles que vêtements, chaussures et importations supplémentaires de verre. Toutefois, l'entrée de matériaux reste bien en-deçà de ce qui est nécessaire pour faire face aux immenses besoins de Gaza en matière de reconstruction et de développement.

Les projets approuvés des Nations Unies en matière de logement, d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne sont qu'un modeste début par rapport à tout ce qu'il faut entreprendre à Gaza. Plus de la moitié de la population a moins de 18 ans, et son avenir doit nous préoccuper en priorité. Il faut construire davantage d'écoles à Gaza pour permettre aux enfants palestiniens de recevoir une éducation qui élargisse leur horizon et les prépare à un avenir meilleur. La qualité des soins de santé décline également en raison du manque de matériaux de construction, d'équipement et de fournitures nécessaires aux installations sanitaires.

Dans tous ces domaines vitaux, l'ONU continuera de mettre tout en œuvre pour accélérer l'entrée des matériaux nécessaires et élargir le champ des activités à Gaza afin de répondre à ces besoins. Pour réaliser ces objectifs et les projets des Nations Unies, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, les Nations Unies et l'Autorité palestinienne sont convenues de la création d'un fonds d'affectation spéciale le moment venu. J'encouragerais tous les donateurs à envisager d'appuyer le travail de l'ONU par l'intermédiaire de ce mécanisme.

Outre l'entrée des matériaux à Gaza, d'autres éléments clefs de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité ne sont toujours pas concrétisés, ce qui continue de contribuer à l'instabilité de la bande de Gaza. En particulier, les appels lancés, dans la résolution, à un engagement des parties en faveur d'un cessez-le-feu durable et de la réconciliation entre Palestiniens n'ont pas encore reçu d'écho. À moins d'efforts résolus et redoublés visant à appliquer la résolution 1860 (2009) sous tous ses aspects, la situation à Gaza ne pourra être pleinement réglée. Une démarche plus globale et stratégique est requise de toute urgence à Gaza.

Nous sommes préoccupés par le retour à une situation de sécurité précaire à Gaza. Le 26 mars dernier, un affrontement près de Khan Younis a entraîné la mort de deux soldats israéliens et trois militants palestiniens. La branche militaire du Hamas, la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa et un groupe du nom de « Taliban palestiniens » en ont chacun revendiqué la responsabilité. Lors d'un autre incident, le 13 avril, deux militants palestiniens appartenant au Jihad islamique palestinien ont été tués par les forces de sécurité israéliennes alors qu'ils auraient été en train de poser des engins explosifs improvisés près de la frontière entre Gaza et Israël.

Au cours de cette période, 35 roquettes et mortiers au total ont été tirés depuis Gaza, et 16 ont atteint le sud d'Israël sans provoquer de dommages ni faire de blessés. Un civil palestinien a été tué et 15 autres ont été blessés au cours de 14 incursions et 6 frappes aériennes menées par les forces de sécurité israéliennes. L'on rapporte que le Hamas essaierait d'empêcher d'autres flambées de violence et que les principales factions de Gaza auraient décidé avec le Hamas de maintenir le calme. Toutefois, des roquettes continuent d'être tirées depuis la bande de Gaza. Nous condamnons les tirs de roquettes et appelons au respect du calme et du droit international humanitaire.

L'Égypte, qui poursuit ses efforts de lutte contre la contrebande, a découvert le 31 mars au nord du Sinaï une cache importante de missiles et d'obus, qui auraient été destinés à la bande de Gaza. La contrebande de toutes les marchandises, y compris les armes, se poursuit à travers les tunnels menant à Gaza; des effondrements ont causé la mort d'un Palestinien et en ont blessé six autres au cours de la période à l'examen. Il est absolument capital que tous les points de passage légitimes pour l'importation et l'exportation de marchandises soient ouverts, comme le prévoit l'Accord réglant les déplacements et le passage adopté en 2005 et conformément à la résolution 1860 (2009). Aucun progrès n'a été fait dans les efforts déployés pour obtenir la libération du caporal Shalit en échange de prisonniers palestiniens.

Le sommet de la Ligue des États arabes a souligné l'importance de l'unité palestinienne. Toutefois, aucun progrès nouveau n'a été enregistré s'agissant de mettre la dernière main à un accord fondé sur la proposition de l'Égypte. Nous réitérons l'appel du Quatuor en faveur de l'unité palestinienne, sur la base des

engagements de l'Organisation de libération de la Palestine et de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime.

Le 29 mars, le Hamas s'est emparé des actifs bancaires d'un organisme caritatif à Gaza. De telles mesures mettent en danger tout le secteur bancaire et aggravent la situation humanitaire. Il est par ailleurs fait état de la multiplication des violations des droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par les déclarations publiques de responsables du Hamas indiquant leur intention d'exécuter des prisonniers.

...

Le Secrétaire général a clairement signifié l'attachement de l'ONU à l'objectif d'une paix globale au Moyen-Orient. Comme il l'a indiqué le mois dernier au Conseil, il n'y a pour cela d'autre choix que de reprendre d'urgence les négociations sur toutes les questions au cœur de la solution des deux États. À cette fin, des avancées doivent être réalisées sur le terrain. La paix est certes entre les mains des parties elles-mêmes, mais la communauté internationale doit continuer de jouer un rôle décisif.

La situation est critique. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette occasion d'aboutir à un accord qui mette fin à l'occupation commencée en 1967 et permette la naissance d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et ses autres voisins, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux précédents accords, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

IV. Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne

Le 20 avril 2010, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a présenté au Conseil économique et social un rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé. Le résumé du rapport (A/65/72-E/2010/13) est reproduit ci-après.

L'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris de Jérusalem-Est, les mesures de détention arbitraire, l'usage disproportionné de la force, la destruction de biens, la démolition des habitations, les restrictions à la liberté de circulation, la non-délivrance de permis de construire et les mesures de bouclage ne cessent d'aggraver les difficultés économiques et sociales des Palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé. Malgré les contraintes imposées par l'occupation, l'Autorité palestinienne a continué d'appliquer son programme de réforme et son plan de sécurité et de mettre en place ses institutions.

De février 2009 à février 2010, 67 Palestiniens ont été tués et 145 autres blessés dans des opérations militaires israéliennes. Par ailleurs, des militants palestiniens ont continué de mener des attaques et de lancer des roquettes sur Israël depuis la bande de Gaza en 2009, quoique moins intensément que les années précédentes.

De février 2009 à février 2010, les autorités israéliennes ont démoli 220 constructions appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie (sauf Jérusalem-Est), ce qui a provoqué le déplacement de plus de 400 Palestiniens. À Jérusalem-Est occupée, les autorités israéliennes ont démoli quelque 80 constructions appartenant à des Palestiniens entre février 2009 et mars 2010, contraignant environ 260 Palestiniens à l'exode.

Le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza après que le Hamas se soit emparé par la force de Gaza en juin 2007, qui est entré dans sa troisième année en août 2009, compromet la reconstruction et le redressement économique de la région et aggrave la situation humanitaire. En Cisjordanie, les procédures de franchissement de la plupart des postes de contrôle situés à l'est de la barrière se sont dans l'ensemble assouplies. En revanche, le nombre de postes de contrôle volants établis pour de courtes périodes n'a cessé d'augmenter depuis novembre 2009.

Contrevenant aux obligations que lui impose la Feuille de route, Israël a poursuivi ses activités de colonisation illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Il a déclaré le 26 novembre 2009 un moratoire de 10 mois sur les nouvelles constructions en Cisjordanie, qui ne s'applique pas à Jérusalem-Est.

Le Golan syrien est occupé par les Israéliens depuis 1967. La décision prise par le Gouvernement israélien d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration au Golan syrien occupé a été jugée nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international dans la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Cette annexion continue d'avoir des répercussions sur la vie des Syriens vivant dans le Golan syrien occupé et de porter atteinte à leurs droits humains.